

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

2 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 2 novembre 2015, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

M^{mes} les conseillères Valérie Rancourt, Karen Godbout,
Ginette Charette et Diana Bruneau
MM. les conseillers Vital Carrier et Claude Laroche

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2015-11-157 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Période de questions

Aucune question

Présentation d'un projet d'Action Santé Abitibi-Ouest

M. Christian Milot, coordonateur d'Action Santé Abitibi-Ouest présente un projet de partenariat afin de faire l'embauche d'une ressource en loisir.

2015-11-158 Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit adopté tel que rédigé.

2015-11-159 Approbation des comptes

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 89 478.29 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

2015-11-160 Taxes à recevoir au 2 novembre 2015

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes de taxes à recevoir avec arrérages et intérêts au 2 novembre 2015 présentés par la secrétaire-trésorière/directrice générale au montant total de 79 936.41 \$ soient acceptés.

Une lettre à chacun des propriétaires ayant les de taxes 2015 et plus à payer a été envoyée le 15 octobre 2015.

2015-11-161 Rapport estimé du budget

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport estimé du budget 2015 présenté par la secrétaire-trésorière/directrice générale soit adopté.

2015-11-162 Rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité

Comme l'exige l'article 955 du Code municipal, M. Pierre Godbout, maire, fait rapport de la situation financière de la municipalité de Poularies et traite des sujets suivants :

- États financiers 2014 et rapport du vérificateur;
- Programme triennal en immobilisation 2015;
- Indications préliminaires sur l'évolution du budget 2015;
- Orientations générales du budget 2016;
- Programme triennal en immobilisation 2015;
- Contrats;
- Rémunération des élus.

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire paraître dans l'info-citoyens du mois de novembre 2015 le Rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité.

2015-11-163 Dérogation mineur

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à l'avis public affiché le 9 octobre 2015, relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 970, rue du Bord-de-l'Eau à Poularies, lot 5 049 0786;

Considérant que cette dérogation vise à régulariser la situation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 970, rue du Bord-de-l'Eau à Poularies, lot 5 049 786, soit acceptée.

Cette demande présentée a pour but d'accepter dans son état et situation actuels la résidence principale et ce, même si sa marge de recul avant, côté Ouest est supérieure à la limite autorisée par le règlement actuel de zonage qui indique qu'elle doit être de 8 mètres et même si sa marge avant, côté Sud, est inférieure à la limite autorisée par le règlement actuel de zonage qui indique qu'elle doit être de 8 mètres.

2015-11-164 Addenda au contrat de déneigement concernant le nivelage

M. Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal a compilé les coûts pour le nivelage pour la période hivernal 2014-2015.

M. Daniel Bélanger, propriétaire de Bélanger et filles inc. a proposé de faire un addenda au contrat de déneigement au montant de 1 500 \$, cet addenda comprend le nivelage pour la période hivernale 2015-2016.

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à la majorité des conseillers présents que d'accepté l'addenda.

M^{me} la conseillère Karen Godbout s'abstient et M^{me} la conseillère Diana Bruneau n'est pas d'accord avec cette décision.

2015-11-165 Octroi du contrat de pour l'entretien hivernale de la patinoire

Suite à une demande de soumissions parue dans l'info-citoyens pour l'entretien de la patinoire qui comprend la fabrication, l'arrosage et le déneigement de la glace, le contrat sera d'une durée de 3 mois soit du 15 décembre 2015 au 15 mars 2016. Une seule soumission a été reçue.

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Karen Godbout et résolu à la unanimité des conseillers présents que le contrat soit accordé à M. Conrad Plamondon, le prix est fixé à 7 200 \$.

Il est également proposé et résolu que le maire, M. Pierre Godbout et M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soient autorisés à signer conjointement ce contrat pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2015-11-166 Octroi du contrat pour le déneigement des cours municipales

Suite à une demande d'appel d'offre par soumission pour le déneigement des cours municipales. Deux entrepreneurs nous ont fait parvenir une soumission.

Cependant, il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser les soumissions reçues.

2015-11-167 Vente de l'appareil de levage (chèvre) et du conteneur

Suite à une demande de soumissions parue dans l'info-citoyens pour la vente de l'appareil de levage et du conteneur. Une seule soumission a été reçue.

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission reçue de M. Daniel Bélanger au montant de 300 \$.

2015-11-168 Demande de la Résidence de l'Épervier

Le 4 septembre 2013, la Municipalité de Poularies a vendu à la Résidence de l'Épervier inc. le terrain 28A-23, du rang 7, canton Poularies au montant de 3 192 \$.

Dans l'acte notarié, il est inscrit que :

L'acheteur reconnaît que le présent immeuble contient une superficie équivalant à trois (3) terrains résidentiels. Si l'acheteur ne procède pas à la construction d'une résidence pour personnes âgées dans les CINQ (5) ans de la date des présentes, le vendeur aura alors l'option de racheter l'immeuble de l'acheteur, au même prix que celui stipulé aux présentes, sans remboursement des taxes de vente, mais sujet au remboursement des frais de raccordement aux services d'utilités publiques, s'il y a lieu.

Les administrateurs de la Résidence de l'Épervier inc. ont dû renoncer à leur projet et demande à la municipalité de Poularies de racheter leur terrain au même prix qu'ils l'ont acquis.

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de racheter le terrain à condition que les frais notariés soient payés par le vendeur.

Il est également proposé et résolu que le maire, M. Pierre Godbout et M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette transaction pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2015-11-169 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

- ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Poularies désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Poularies prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Valérie Rancourt et appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

2015-11-170 Calendrier des séances ordinaire de 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016. Ces séances débuteront à 20 h:

Lundi 11 janvier;	Lundi 4 juillet;
Lundi 1 ^{er} février;	Mardi 2 août;
Lundi 7 mars;	Mardi 6 septembre;
Lundi 4 avril;	Lundi 3 octobre;
Lundi 2 mai;	Lundi 7 novembre;
Lundi 6 juin;	Lundi 5 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2015-11-171 Congé des fêtes

Il est proposé par Ginette Charette, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement pour le congé des Fêtes.

2015-11-172 Demande de commandite des élèves de secondaire 3

Les élèves de secondaire 3 de l'école Pavillon Le Séjour organisent un voyage à Toronto en mai 2016. Il demande du soutien financier afin de les aider à amasser la somme nécessaire.

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser cette demande.

2015-11-173 Demande de commandite pour la fête de Noël

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer la somme de 1 000 \$ au Comité des Loisirs, pour l'achat des cadeaux pour la fête de Noël des enfants de Poularies.

2015-11-174 Modification à l'entente relative à l'entraide mutuelle des services incendies de l'Abitibi-Ouest

- ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest ont signé une entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie sur le territoire découlant du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en septembre 2011;
- ATTENDU QUE des modifications sont rendus nécessaires relativement à la tarification;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Ginette Charette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies approuve les modifications à l'Entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie de l'Abitibi-Ouest telle que présentée le 14 octobre dernier à la table des maires, touchant l'article 13 « Frais d'Entraide mutuelle » et l'annexe 1 « Grille des coûts d'utilisation ».

21 h 15 Départ de la conseillère Diana Bruneau

Période de questions

M. Robert Nadeau explique l'historique des faits concernant le nettoyage de fossé qu'il a fait faire chez lui. Il demande pourquoi la municipalité a refusé de payer.

M. le maire Pierre Godbout explique que les décisions sont prises au conseil.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu mercredi le 25 novembre 2015 à 19 h à la salle du conseil de Poularies.

2015-11-175 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____

Sec.-très./dir. gén. _____

Je, M. Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.